

## COMPTE RENDU du Conseil d'Orientation du 16/10/2023

Les membres du CO se sont retrouvés à Saint-Cyr-sur-Morin, salle Guibert.

**Présents** : Marie Richard, Jean-Luc Renaud, Arlette Weyl, Jane Buisson, Joëlle Charlier, Séverine Garnier, Dominique Bosdure, Daniel Kramer, Gurvan Judas.

**Excusés** : Véronique Newland, Régis D'Hondt, Gérard Duchauchoy, Gerhart Dehan, Gérard Driot, Elisabeth Landrieux.

Joëlle Charlier présente les excuses de G. Dehan pour son absence à cette réunion et évoque deux points que ce dernier aurait voulu aborder. L'un concerne l'absence de communication des documents énoncés lors du dernier CO par Gilles de Beaulieu, l'autre point concerne la lettre d'information qui pose un problème lorsqu'on la convertit en PDF.

Le premier point devrait être abordé lors de la réunion, le second a fait l'objet d'une réponse par Gurvan Judas qui la complétera si nécessaire.

- **Point d'actualité**

JL Renaud rapporte ce qui a été dit lors du Bureau syndical du SMEP qui s'est déroulé le matin même Sous la présidence de Franck Riester.

**1° Point** - Rétro planning – Décret de classement du PNR fin 2026 – annonce un peu optimiste ce sera certainement 2027 explique Jean Luc Renaud : Une fois le projet arrêté, que les collectivités auront délibéré, l'envoi à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (elle dispose de trois mois pour rendre un avis), l'enquête publique qui durera deux à trois mois, la prise en compte des enseignements de l'enquête publique, cela prendra au moins 9 mois. Pour que cela puisse se faire en 2026 il faudrait que le projet de la charte soit adopté en 2025, donc deux ans cela paraît un peu court. Mais c'est ce qui a été annoncé ce matin.

Jean-Luc Renaud précise que les notes stratégiques sont rédigées en lien avec les Services de l'Etat, la Région, le Département. Elles n'ont pas été faites en solitaire par Gilles de Beaulieu, mais en concertation, cela permet d'avancer du même pas.

Cela dénote quand même que le Président du SMEP compte bien aboutir au classement

**2ème Point** – Gilles de Beaulieu a souligné le bon travail de la Communauté de Communes des Deux Morins, concernant le PLUI, qui ont suivi ses orientations. Ce dernier est donc satisfait : notamment la protection des bourgs-jardins, des zonages pour protéger les jardins, la polarisation des équipements commerciaux à deux endroits, la densification raisonnée au détriment de l'extension urbaine, une polarisation urbaine uniquement sur Rebais et la Ferté-Gaucher. Ce dernier a confirmé que c'était donc une belle concrétisation avec un bon travail d'échange avec la Communauté de Communes, reste toutefois qu'au-delà du PADD et du Zonage, le règlement du PLUI traduit bien ces orientations.

M. le Maire de Doue a confirmé le classement du site de la Butte de Doue d'ici la fin de l'année prochaine qui représente un peu plus de 4.300 hectares, couvrant 6 à 7 communes, allant jusqu'à Aulnoy et Jouarre, avec la Forêt de Choqueuse.

Les atlas de la biodiversité sont terminés ; les communes vont pouvoir s'y appuyer, il y a un lien qui sera créé. Ce lien sera-t-il communicable au CLD, la question sera posée lors de l'Assemblée Plénière.

Il y a eu un point sur l'évaluation environnementale, puisque le projet devra fait l'objet d'une telle évaluation. Il y a eu un appel d'offres. Deux sociétés ont répondu : Médiater Conseil ou BL Evolution qui a été retenue. (Cette dernière aurait une expérience avec les PNR) Des ateliers seront organisés avec cet Assistant Maître d'Ouvrage et le CLD/CO sera appelé à participer.

**3ème point :** Un échange technique a eu lieu entre Gilles de Beaulieu et les services de la Région concernant le Sdrif. Il a été reproché :

- que les PNR ne figuraient pas sur la carte du SDRIF (Séverine Garnier précise que cela y figure) ;
- que le nombre possible d'hectares ouverts à l'urbanisation était présenté plutôt comme un impératif plutôt que comme une possibilité sans obligation pour ces communes. Une lettre devra être faite dans ce sens.

Pour la CC2M c'est 59 hectares offerts par le SDRIF jusqu'en 2040 à partir de 2021. Le Chiffre pour Coulommiers Pays de Brie n'est pas connu : Il y aurait une réunion technique à ce sujet. Il y aura un courrier qui sera soumis au Bureau syndical et à la commission paysage présidée par M de Vesteele.

Le CLD remarque que le tableau final qui figurait dans l'avant-projet du SDRIF faisant état du nombre d'hectares urbanisables par Commune à l'horizon 2040 a disparu.

L'étude de l'archéographie va être réalisée mais par une autre société de portage car celle choisie à l'origine a fait faillite.

**4ème point** – Le Président du SMEP sera présent en principe, lors de l'Assemblée Plénière, du CLD du 18 Novembre prochain, sauf s'il est retenu à l'Assemblée nationale en raison des motions de censure dans le cadre de l'adoption des projets de lois de finances.

**5ème point** - Une commission Charte va se réunir ouverte à tous les élus pour travailler sur la note stratégique biodiversité . Nous aurons notre place dans cette réunion.

**6ème point** - Une élue de Crécy la Chapelle demande la plantation de haies.

**7ème point** - Une prestation biodiversité pour faire une analyse ciblée, sera réalisée par Thierry Roy avec une cartographie. Gille de Beaulieu l'a rencontré. Il tient la base de données régionale concernant la biodiversité. Guy Jarry le connaît.

**8ème point** – Il y aura des compléments aux diagnostics économiques réalisés par la CCI notamment pour déterminer les zones de chalandises.

**9ème point** –La nomenclature de comptabilité va être changée pour passer à la M57, cela ne changera rien pour les amortissements mais cela permettra une fongibilité des crédits dans la limite de 7 %, ce qui peut nous intéresser.

En ce qui concerne la Subvention Régionale : la Région ne veut plus d'excédents de fonctionnement sur la structure SMEP, elle veut que le montant de la subvention soit égale aux charges de structure du SMEP soit 159.000 euros pour l'année prochaine, par rapport à l'année passée où le montant atteignait 189.000 euros.

G de Beaulieu veut une photothèque, une banque images de qualité : Il va missionner François Thion pour faire ce travail.

Il y a aussi une coupe géologique qui sera faite par le BRGM pour les aquifères entre la Nappe de Brie et la Nappe de Champigny pour les circulations hydrauliques.

En décembre une grande réunion est prévue sur le paysage et la biodiversité afin de cibler les deux notes stratégiques :

**Pour la note du Paysage** ; elle n'a pas vraiment été présentée, elle a été adressée aux membres du Bureau, elle n'a pas été commentée, elle reste encore à être travaillée largement en commission. Nous aurons le loisir donc le loisir de nous exprimer.

JL Renaud a fait remarquer qu'il fallait faire attention aux éoliennes et à l'agrivoltaïque.

Qu'il fallait mettre en avant la place des jardins des particuliers (potagers-vergers) y compris dans la production alimentaire locale.

**Pour la note Biodiversité.** Plus discutée. Il y aura une note spécifique sur l'eau. JL Renaud a mis en avant les Périmètres de Protection des points de captage qui sont une opportunité en la matière (Point de vue partagé par les maires de Doue et Saint Cyr sur Morin)

JL Renaud a souligné que :

- le CLD était pleinement attaché à la procédure ERC – Eviter, Réduire, Compenser (Code de l'Environnement) notamment « éviter » pour l'urbanisation.

- et qu'il y avait une place importante pour les institutionnels mais qu'il ne fallait pas négliger le rôle joué par les habitants, les citoyens du territoire comme acteurs de la biodiversité, par exemple ceux dont les jardins sont inscrits comme refuges de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Il s'agit d'un élément important car la biodiversité a disparu en partie sur les espaces agricoles à cause du développement de l'agriculture intensive depuis les années 1960, et on la retrouve maintenant en bordure de ces espaces agricoles, dans les espaces boisés et sur les propriétés des particuliers, donc il faut qu'ils soient pleinement associés.

JL Renaud apportera ces points complémentaires dans la note.

### **Préparation de l'Assemblée Plénière : 18 Novembre à 14 h 30 à Aulnoy**

Arlette Weyl ne pourra pas être présente en raison d'un autre engagement associatif.

Dominique Bosdure ne pourra pas être présent également.

L'ordre du jour est relu.

Divers échanges concernant le scrutin ont lieu.

Quatre titulaires et trois suppléants seraient à élire au CO au titre du renouvellement par tiers et des démissions enregistrées.

Il y a une fiche qui est jointe à la convocation pour la ré-adhésion annuelle au CLD. Il faudra confirmer son adhésion avant le 6 novembre pour pouvoir voter à l'AP et être candidat au CO ou aux commissions du SMEP.

Deux autres fiches sont en préparation pour présenter sa candidature pour le Conseil d'Orientation et/ou les Commissions.

Il a été convenu que toutes les personnes qui ont adhéré depuis la fête de la St-Fiacre de Coulommiers en septembre 2022 n'ont pas à faire retour de leur renouvellement car ils sont adhérents depuis peu.

Un seul pouvoir est autorisé par personne.

L'organisation du scrutin est évoquée (listes - urnes - dépouillement) et un CO par audio est fixé au jeudi 16 novembre à 18 heures pour un faire un point préparatoire final.

Les adhésions qui ont été faites depuis le festival Terroir à La Ferte-Gaucher sont validées.

### **Communication**

Interrogation sur la réception de l'Info-lettre par tous les participants à la réunion

Commentaires et remarques sur celles-ci.

Discussions sur les logiciels : Gurvan va continuer à s'approprier le logiciel Brevo avec lequel il a construit la 1ère infolettre – la seconde sera plus aérée du fait qu'elle ne relatera pas une année entière et demi d'actions du CLD.

Il faudrait créer des encadrements différents avec des couleurs et des rubriques ex :

- Evènements à venir ou passés ;
- Actualités du SMEP – Actualités du CLD – Travail des Commissions ;
- Témoignage : Pourquoi j'adhère au CLD...

Gurvan répondra au message que Gehart a envoyé. Gurvan verra avec Valérie comment mettre l'infolettre sur le site.

Validation du visuel pour un autocollant présenté par Arlette Weyl.

Cette dernière a fait des recherches pour un stylo ciglé PNR Brie et 2 Morin, et un badge métallique. Un nombre de 1.000 objets serait commandé.

Séverine propose le ruban au poignet et présente un exemple, elle se charge de rencontrer un fabricant.

Il y aura une réunion communication après l'AP avec les nouvelles personnes qui se seront fait connaître.

Il est évoqué la possibilité de rencontres avec certaines personnes du PNR et une série de portraits d'acteurs du projet de PNR comme Guy Jarry ainsi que la création de recueils des cartes de randonnées sur le territoire qui seraient distribués comme cadeaux sur les stands. Il faudra également rencontrer les associations de randonneurs afin que celles-ci nous aident pour les cônes de vues par exemple.

Il faudra voir à refaire des stands sur les marchés de Noël.

Gurvan est assez satisfait de la communication du CLD sur les réseaux sociaux. Il pense également à être présent sur Linkdin.

Jane Buisson évoque le fait que certains projets dans l'actualité présentent un lien direct ou indirect avec le PNR comme le projet des studios de cinéma, (évoquée lors d'une réunion – comptage des avions, permis de construire provisoire, autorisation environnementale), le contournement de Coulommiers et la réouverture de la voie ferrée de Coulommiers à La Ferté-Gaucher.

Jane précise qu'en Seine et Marne il y a 109 points de captage d'eau potable qui ne font pas l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique alors que c'est obligatoire depuis 1992. Ils ne bénéficient donc pas de périmètres de protection notamment rapprochée ou éloignée. Elle se demande si certains captages se trouvent dans le périmètre du PNR.

### **Point institutionnel** -

Marie Richard propose une nouvelle date de tenue d'un CO après l'Assemblée Plénière du CLD, fixée au **vendredi 08 décembre 2023**, au cours duquel sera élu le nouveau troisième Référent.

Elle indique que le tirage au sort prévoyait que le renouvellement de sa fonction de Référente intervienne en 2023 mais fait inattendu, c'est Arlette Weyl ayant des obligations familiales et des impératifs professionnels, qui ne peut rester comme Référente, mais restera comme simple membre du CO.

Sachant que les statuts du SMEP et surtout le Règlement Intérieur du CLD, prévoient un renouvellement par tiers des Référents pour assurer une continuité, il ne peut y avoir deux Référents qui partent en même temps, selon le règlement intérieur.

En conséquence, Marie Richard est d'accord pour rester à ce poste de Référente en 2024, son renouvellement interviendra donc sauf événement, lors de la prochaine AP.

La séance est close à 20h15.

Les Référents

Marie Richard

Jean-Luc Renaud

Arlette Weyl